

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 3 juillet 2023 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s : Mesdames FUMEY Sylvie - BORDOT COLLARD Anne – TONIUTTI Micheline – ZURAWOSKI Perrine
KERRARA HAOUAL Charaf - ZURAKOWSKI Perrine

Messieurs CNUUDE Jean-Pierre - CHARMY François - SENTENAS Michel - BEAUSEIGNEUR Denis
VOEGELE Denis – CLAUSS Jean-François - MUNIER Bruno

Absent : Monsieur JACQUOT Célian

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme FUMEY Sylvie

Date de convocation : 28 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023
2. Autorisation au maire de recruter des agents contractuels de remplacement
3. Suppression d'un poste d'ATSEM en CDD à 28h et création d'un poste d'ATSEM en CDD à 30h
4. Suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à 24h
5. Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 21h et création d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 26h30
6. Signature convention CAF - ALSH
7. Décision modificative n°1 : Emprunt
8. Avenant n°1 convention médecine du travail CDG90
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2023.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 11 mai dernier.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

2. Autorisation donnée au Maire pour recruter des agents contractuels de remplacement

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels, article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique, afin de faciliter la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser le maire à recruter des contractuels selon l'article cité ci-dessus.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

3. Suppression d'un poste d'ATSEM CDD à 28h et création d'un poste d'ATSEM CDD à 30h

Monsieur CHARMY expose que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'ATSEM à 30h, il est demandé aux membres du conseil municipal de voter pour la suppression du poste d'ATSEM à 28h délibéré lors du conseil municipal du 11 mai dernier et de créer un poste d'ATSEM à 30h

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident la suppression du poste d'ATSEM en CDD à 28h et la création d'un poste d'ATSEM en CDD à 30h.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

4. Suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à 24h

Lors du départ de Mme CHATELAIN adjointe administrative pour la Communauté de Commune du Sud Territoire un poste de rédacteur territorial a été créé afin de la remplacer. Le poste n'a pas pu être pourvu faute de candidate ou candidat.

Il a donc été décidé l'embauche d'une personne adjointe administrative principale de 2eme classe à 24h.

Il convient donc de supprimer le poste de rédacteur créé lors du précédent conseil et de le remplacer par un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à 24h hebdomadaire.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

5. Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 21h et création d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 26h30

Une agente de service présente à l'ALSH et à l'entretien des locaux étant en maladie il faut pallier son absence.

Pour ce qui concerne l'entretien des locaux, une personne est embauchée en CDD, concernant l'ALSH le poste sera assuré par Mme Irène TRETON ATSEM principale de 1ere classe à l'école de Pérouse.

Mme TRETON travaillant 21h /semaine il convient de supprimer ce poste et de le recréer avec une durée hebdomadaire de 26h30.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

6. Signature convention CAF pour le Centre de Loisirs

La convention bipartite d'objectifs et de financement de la CAF définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) Périscolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement CAF, telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

7. Décision modificative n°1 : emprunt

Un prêt de 150 000 € a été contracté auprès de la Banque populaire. Il convient par conséquent de créditer le compte 1641 d'un montant de 7 500 € afin de régler l'échéance annuelle.

Répartition comme suit :

| désignation | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Dépenses 1641 - Emprunt | | + 7 500 € |
| Dépenses 2188 - Autres <u>immos</u> | - 7 500 € | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2023.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

8. Avenant n°1 à a convention de la médecine professionnelle – CDG90

Le Maire présente au Conseil municipal un rapport présentant un avenant à la convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de gestion du Territoire de Belfort et auquel adhère la commune de PEROUSE.

Cet avenant introduit au sein du service deux modifications importantes :

La première a trait à la question des apprentis.

Relevant de la médecine professionnelle du travail en principe, le service de médecine refusait leur prise en charge depuis sa fondation en 2022.

Par une délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 31 mars 2023, le service de médecine professionnelle et préventive accepte la prise en charge inconditionnelle.

La seconde est relative à la question des saisonniers recrutés sur la base d'un remplacement pendant l'été ou d'autres périodes de congés.

Leur prise en charge est désormais proposée au moyen d'une visite collective d'environ 3 heures associant entre 4 et 15 participants et comprenant :

- une sensibilisation aux risques professionnels comprenant le port des équipements de protection individuelle, faite par un ergonome.
- Un entretien médical individuel et confidentiel sur l'état de santé mené par une infirmière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort et d'autoriser Monsieur le maire à le signer tel que présenté.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

9. Informations et questions diverses

Achat du logiciel BL enfance : La commune va se doter d'un logiciel Berger Levrault spécifique à l'ALSH.

Il facilitera la gestion de l'ALSH, le suivi des heures de présences des enfants ainsi que la facturation.

Devis Cimetière : Il ne reste que deux colombarium au cimetière. Un devis a été demandé au G roupe Alain-Hoffarth pour la création de 6 colombariums . Le devis s'élève à 9000€TTC.

Organisation ALSH : Mme Elodie DASSE remplacera Mme Fatima BOUREZZOU, partie en retraite, au poste d'ATSEM.

Mme Blandine BRUCKER ayant démissionnée, elle sera remplacée à la rentrée de septembre par Mme BOUZRARA en cuisine et Mme GERARD à l'entretien.

TERRAIN MOYNE/COMAFRANC : La révision de PLU est en cours et intègrera le projet d'implantation de COMAFRANC. Les agriculteurs ont accepté de laisser 1h80 de terrain. Les terres agricoles abandonnées seront compensées par du terrain appartenant au Grand Belfort situé sur BESSONCOURT.

SIFOU : M SENTENAS présente le projet de création d'une nouvelle fourrière pour les animaux. La construction se situera lieux dit Les Grands Bois à Danjoutin

FLANERIES D'ÉTÉ : Les flâneries d'été organisées par le Conseil Départemental passeront par Pérouse le 08 aout au terrain de sport. Spectacle gratuit, buvette et petite restauration.

Fin de la séance à 21h30

Délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2023

| Délibérations | Objet | Vote | |
|---------------|--|------------------------------|----------------|
| | | Pour | Contre |
| 2023/04/01 | Approbation du compte-rendu du 11 mai 2023 | Pour Contre Abstention | 12 00 00 |
| 2023/04/02 | Autorisation donnée au Maire pour recruter des agents contractuels de remplacement | Pour Contre Abstention | 12 00 00 |
| 2023/04/03 | Suppression d'un poste d'ATSEM CDD à 28h et création d'un poste d'ATSEM CDD à 30h | Pour Contre Abstention | 12 00 00 |
| 2023/04/04 | Suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à 24h | Pour Contre Abstention | 12 00 00 |
| 2023/04/05 | Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 21h et création d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à 26h30 | Pour Contre Abstention | 13 00 00 |
| 2023/04/06 | Signature convention CAF pour le Centre de Loisirs | Pour Contre Abstention | 13 00 00 |
| 2023/04/07 | Décision modificative n°1 : emprunt | Pour Contre Abstention | 13 00 00 |
| 2023/04/08 | Avenant n°1 à a convention de la médecine professionnelle – CDG90 | Pour Contre Abstention | 13 00 00 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Séance du 3 juillet 2023

| Présents : | Noms et Prénoms | Signatures | Observations |
|------------|--|------------|---------------|
| | Monsieur CNUDDE Jean-Pierre | | |
| | Monsieur CHARMY François | | |
| | Madame FUMEY Sylvie | | |
| | Monsieur VOEGELE Denis | | |
| | Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline | | |
| | Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis | | |
| | Madame BORDOT-COLLARD Anne | | |
| | Monsieur SENTENAS Michel | | |
| | Madame KERRARA Charaf | | |
| | Monsieur JACQUOT Célian | | Absent |
| | Madame ZURAKOWSKI Perrine | | |
| | Monsieur MUNIER Bruno | | |
| | Monsieur CLAUSS Jean-François | | |